



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Arrêté portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques des deux chapiteaux romans antérieurement situés sur les montants d'une porte de cour de la ferme Sainte-Odile sise au 1-3, rue du 19 mars 1962 à Cluny (Saône-et-Loire)

La préfète de la région Bourgogne Franche-Comté
préfète de la Côte-d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu la circulaire du ministre de la Culture et de la Communication n° 2001-015 du 15 juin 2001 relative à la procédure de radiation de l'inscription au titre des monuments historiques d'édifices entièrement ou en majeure partie détruits ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1929 portant inscription au titre des monuments historiques des deux chapiteaux provenant de l'ancienne abbaye situés sur les montants d'une porte de cour de la ferme Sainte-Odile à Cluny (Saône-et-Loire) ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Bourgogne entendue en sa séance du 29 septembre 2016 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que les deux chapiteaux romans de la ferme Saint-Odile située 1-3, rue du 19 mars 1962 à CLUNY (71) ont été protégés en urgence en 1929 devant le risque de leur disparition ou de leur vente alors que leur provenance, la *Maïor Ecclesia*, avait été établie à cette époque, qu'ils ont été déposés entre 1944 et 1949 et ont intégrés les collections publiques du musée municipal Ochier de Cluny où ils sont inventoriés et sont à présent protégés au titre de la loi sur les Musées, considérant en conséquence que ces chapiteaux ne sont plus aujourd'hui menacés de destruction ou de disparition et ne relèvent plus du statut d'immeuble ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté susvisé en date du 5 septembre 1929 portant inscription au titre des monuments historiques des deux chapiteaux provenant de l'ancienne abbaye antérieurement situés sur les montants d'une porte de cour de la ferme Sainte-Odile à Cluny (Saône-et-Loire), sise au 1-3, rue du 19 mars 1962 à Cluny (Saône-et-Loire), assise sur la parcelle n° 302 figurant au cadastre en section AM, et appartenant au DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE, collectivité territoriale enregistrée au répertoire des entreprises et des établissements sous le n° 227 100 013, représenté par Monsieur André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire et ayant son siège social en l'Hôtel du Département situé rue de Lingendes à Mâcon (Saône-et-Loire), est abrogé.

Celui-ci en est propriétaire par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

ARTICLE 2 : L'étendue de la protection abrogée de l'édifice concerné par le présent arrêté est délimitée sur un extrait du plan cadastral annexé à cet arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune, au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à DIJON, le 16 DEC. 2016

Pour la Préfète de la région Bourgogne – Franche-Comté
et par délégation

Le Directeur régional des affaires culturelles

Le Directeur régional adjoint



Bernard FALGA

François MARIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

71 - CLUNY, chapiteaux romans de la ferme
Sainte-Odile provenant de l'ancienne abbaye

**PLAN ANNEXÉ A
L'ARRÊTÉ DE RADIATION**

Emplacement des éléments protégés par
l'arrêté du 5 septembre 1929, abrogé

DU 16 DEC. 2016

Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
CLUNY

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 21/09/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

MACON
cité administrative 24 bd Henri Dunant 71025
71025 MACON
tél. 0385225310 - fax 0385225307
sip.macon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastr.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

